



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Mises en garde Par date

Retrouvez les listes noires des sites non autorisés (FOREX, options binaires, diamants d'investissement) dans la rubrique « Espace épargnants > Protéger son épargne > Listes noires ».

Pour ne rater aucune mise en garde, inscrivez-vous sur la page Abonnements et flux RSS > Mises en garde.

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre d'acteurs

proposant d'investir dans des crypto-actifs sans disposer des autorisations nécessaires

Publié le 15 mars 2018

Diamants, terres rares, vin, mais aussi crypto-actifs : les biens divers peuvent concerner de multiples acteurs. Le régulateur annonçait en juillet 2017 la mise à disposition d'une liste d'acteurs proposant des diamants d'investissement sans respecter la réglementation. Le 1er décembre, l'AMF élargissait cette liste pour y intégrer d'autres intermédiaires en biens divers. Désormais, des sociétés proposant d'investir dans des crypto-actifs, dont certains sont présentés comme des crypto-monnaies, figureront également à ce titre sur la liste noire.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de BIL PATRIMOINE et du site www.bil-gestionpatrimoine.com qui proposent des services d'investissement et des livrets d'épargne sans y être autorisés

Publié le 23 février 2018

A la suite de plusieurs signalements mettant en cause le site www.bil-gestionpatrimoine.com et l'entité BIL PATRIMOINE, l'AMF et l'ACPR souhaitent mettre en garde le public à l'encontre de ceux-ci.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent des diamants d'investissement sans y être autorisés

Publié le 21 décembre 2017

L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France des diamants d'investissement sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de plusieurs sites

internet et entités qui proposent des investissements sur le forex sans y être autorisés

Publié le 20 décembre 2017

L'AMF et l'ACPR publient la liste des nouveaux acteurs identifiés proposant en France, des investissements sur le marché des changes non régulés (forex) sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre la société International

Markets Live LTD (IMarkets Live LTD)

Publié le 19 décembre 2017

Le régulateur met en garde le public contre les activités de la société International Markets Live LTD (IMarketsLive) qui propose aux épargnants, en visant tout particulièrement un public très jeune dont des lycéens, des abonnements à différentes formations et solutions logicielles destinées à accompagner l'investisseur dans des activités de trading sur le marché des changes (Forex).

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent du trading d'options binaires sans y être autorisés

Publié le 14 décembre 2017

L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France des options binaires, sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre d'acteurs

proposant d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires

Publié le 1 décembre 2017

Diamants mais aussi terres rares, vin, forêts ou manuscrits : les biens divers peuvent concerner de multiples secteurs. Le régulateur annonçait en juillet 2017 la mise à disposition d'une liste d'acteurs proposant des diamants d'investissement sans respecter la réglementation : désormais, cette liste intègre d'autres intermédiaires en biens divers.

[Lire la suite](#)

Mentions légales :

Directeur de la publication : Florence Gaubert, Directrice de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'égard du site internet

[HTTPS://CROWD-PARTNERS.COM/](https://crowd-partners.com/)

Publié le 30 novembre 2017

Le régulateur met en garde le public contre les activités du site internet <https://crowd-partners.com/> qui incite les épargnants à investir dans différentes solutions de placement frauduleuses et utilise abusivement le label « Plate-forme de financement participatif régulée par les autorités françaises », sans bénéficier des autorisations nécessaires.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de plusieurs sites

internet et entités qui proposent des investissements sur le forex sans y être autorisés

Publié le 26 septembre 2017

L'AMF et L'ACPR publient la liste des nouveaux acteurs identifiés proposant en France, des investissements sur le marché des changes non régulés (forex) sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent des diamants d'investissement sans y être autorisés

Publié le 25 septembre 2017

L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France des diamants d'investissement sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

[1](#) | [2](#) | [3](#) | ... | [16 Suivant](#)